



Ajout du nom de la mère à celui de l'enfant né et à naître

Par **jarod**, le **18/03/2016** à **13:15**

Bonjour,

Je souhaiterais connaître les démarches pour ajouter mon nom a celui de ma fille âgée de plus de 2ans?

Quelles sont les démarches

- Avec l'accord du père?
- avec la réticence du père?

de plus, j'attends mon second enfant, que puis je faire pour que cela se fasse facilement?

Merci pour vos retours.

Par **youris**, le **18/03/2016** à **18:00**

Bonjour,

Le principe est l'immutabilité du nom de famille ce qui signifie que vous ne pouvez pas obtenir le changement de nom de famille que vous avez donné à votre enfant.

Pour votre second enfant, si c'est le même père, il doit porter le même nom de famille.

Si c'est un enfant d'un père différent, les parents ont le choix du nom de famille selon la loi de 2005.

Salutations

Par **jarod**, le **22/03/2016** à **14:55**

bonjour,

Merci pour cette réponse. Mais j'avoue sans vouloir vous offenser qu'elle me laisse perplexe car j'ai eu d'autres réponses plus encourageantes ou positives.

du coup, comment savoir ce qui est vrai ou pas.

un avocat, m'a clairement dit que je pouvais me rendre en présence du père à la mairie pour y ajouter mon nom.
si celui-ci est d'accord bien sûr.

que dois-je croire?

De plus, il est vrai que lorsque l'on pousse les recherches, dans le cas où cela s'avèrerait plus complexe, il est possible de faire un courrier au garde des sceaux.

qu'en est-il?

merci pour vos retours, ou ceux d'autres personnes.

Par **youris**, le **22/03/2016** à **15:20**

Bonjour,

Vous pouvez consulter ce lien de l'administration:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10506>

Salutations